

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N° 18/2024

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16 Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 18 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**1.- OBJET : Composition du Conseil municipal.**

Madame Nicole MELLARD a présenté sa démission en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe et de conseillère municipale. Par courrier enregistré le 24 juin 2024, Monsieur le Sous-Préfet de FORBACH nous a fait part de l'acceptation de cette démission.

Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du Code électoral le candidat venant sur une liste après le dernier de la liste est appelé à remplacer le conseiller dont le siège devient vacant.

- Monsieur Pierre KEMPENICH est donc appelé à remplacer Mme Nicole MELLARD.
- Monsieur Pierre KEMPENICH qui accepte est installé dans ses fonctions de conseiller municipal
- Le tableau du conseil sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

**Lorsqu'un adjoint démissionne, le conseil municipal doit le remplacer dans un délai de quinze jours (article L 2122-14 du CGCT).**

Le Conseil Municipal étant au complet et pour simplifier la procédure, Madame le Maire propose de passer sans délai au vote du nouvel adjoint qui occupera le même rang, dans l'ordre du tableau que son prédécesseur.

Le conseil municipal décide, par :

Voix pour: 17	Voix contre: 0	Abstention: 1
---------------	----------------	---------------

- De passer au vote du nouveau 1<sup>er</sup> Adjoint



Fait et délibéré le 9 juillet 2024.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 10 juillet 2024, et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 4 juillet 2024.

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N° 19/2024

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 18 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIG Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH

Étaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**2. OBJET : Election du 1<sup>er</sup> adjoint (suite démission).**

- Vu la composition du Conseil municipal approuvée en Conseil du 7 Avril 2022.
  - À la suite de la démission de Mme Nicole MELLARD de sa fonction de 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, acceptée par M. le Sous-Préfet de Forbach, ce poste d'adjoint est vacant.
  - Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 1<sup>er</sup> adjoint,
  - Considérant que l'adjoint qui sera désigné occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (article L2122-10)
  - Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au bulletin secret à la majorité absolue,
- Le conseil municipal procède à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint au maire au bulletin secret à la majorité absolue  
Mmes BAROTH Cosette et WÖHNER Natacha sont candidates  
KERN Lucien doyen d'âge assure la présidence du bureau de vote, OLIER Sébastien le secrétariat.

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 16 Majorité absolue : 10

Ont obtenu : WÖHNER Natacha : 13 voix, BAROTH Cosette : 3 voix,

WÖHNER Natacha ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, en remplacement de Mme MELLARD Nicole, démissionnaire de son poste.

Fait et délibéré le 9 juillet 2024.



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 10 juillet 2024, et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 4 juillet 2024.

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
<b>COMMUNE DE PORCELETTE</b>

N° 20/2024

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 18 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.
- 

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**3.- OBJET : Indemnités des élus.**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales

**Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982** relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 07 octobre 2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints

Vu les délibérations du 07/10/2020 décidant la création de deux postes de conseillers délégués

Considérant que la commune compte 2485 habitants,

Considérant que pour une commune de 2485 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour une commune de 2485 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice soit pour la Commune de Porcelette :

Calcul de l'enveloppe :  $2.121.03 + 3255.52 + 813.88 = 5.376.55 \text{ € /mois}$

(Maire : 51,60% soit 2.121,03€ + Adjoints : 19.8% 3.255.52 € (base de 4 Adjoints x 813.88 €) + conseiller délégué soit 813.88 € (base de 2 x 406.94 €)

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

Le Conseil municipal décide par :

Voix pour: 14	Voix contre: 3	Abstention: 1
---------------	----------------	---------------

Décide :

**1 – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1<sup>er</sup> adjoint : 19.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- 1 conseiller délégué : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

**2.- Revalorisation :** Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**3.- Crédits budgétaires :** Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la commune

**4.- Transmission :** De retransmettre au représentant de l'Etat de l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus.

Après délibération les membres du Conseil municipal décident par :

Voix pour: 14	Voix contre: 3	Abstention: 1
---------------	----------------	---------------

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et conseillers délégués comme suit :
  - Maire : 51,60 % de l'indice 1027
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 19,80% de l'indice 1027
  - 2<sup>o</sup> adjoint 19,80% de l'indice 1027
  - 3<sup>o</sup> adjoint : 9.90% de l'indice 1027
  - 4<sup>ème</sup> adjoint 19.80% de l'indice 1027
  - 1<sup>er</sup> conseiller municipal délégué : 9.90% de l'indice 1027

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus**

	Nom et prénom (facultatif)	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montants mensuels bruts
Maire		51.60%	2.121,03 €
1 <sup>er</sup> adjoint		19.80%	813,88 €
2 <sup>o</sup> adjoint		19.80%	813,88 €
3 <sup>o</sup> adjoint		9.90%	406.94 €
4 <sup>o</sup> adjoint		19.80%	813.88 €
Conseiller délégué		9.90%	406,94 €

Voix pour: 14	Voix contre: 3	Abstention: 1
---------------	----------------	---------------

Fait et délibéré le 9 juillet 2024.



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 10 juillet 2024, et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 4 juillet 2024.

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N° 21/2024

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19                    L'an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16                    Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants:** : 18                    Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIG Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH

Étaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**4.- OBJET : Approbation du compte rendu des délibérations du 27 mai 2024 :**

Le compte-rendu des délibérations du 27 mai 2024 a été adressé aux membres du conseil, s'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote :

Voix pour: 16	Voix contre: 1	Abstention: 1
---------------	----------------	---------------



Fait et délibéré le 9 juillet 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 10 juillet 2024, et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 4 juillet 2024.

Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
Canton de Saint-Avold
<b>COMMUNE DE PORCELETTE</b>

N° 22/2024

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16 Commune de Porcelette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 18 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH
- 

Étaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**5.- OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS.**

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le montant des subventions à allouer aux associations pour la saison 2023/2024, Mme Nathalie KALUS fait état du tableau prévisionnel d'octroi validé par la commission « vie associative » en date du 2 JUILLET 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide d'octroyer les subventions aux associations comme suit :**

<i>Associations</i>	Montant de la Subvention (€)	Pour	Contre	Abstentions
<i>Harmonie Municipale</i>	2.700 € + 980 €	18	0	0
<i>Football Club</i>	5.000 €		0	0
<i>Radins des Bois</i>	200 €	18	0	0
<i>Klatsch Café</i>	200 €	17	0	1 – Mme Marie-Joséphine DINI
<i>AMIC.SAPEURS POMPIERS</i>	1.200 €	18	0	0
<i>Volley Club</i>	180 €	18	0	0
<i>USEP Porcelette</i>	200 €	18	0	0
<i>ASP Danse</i>	3.000 €	18	0	0
<i>PORCUS(Confr. Sanglier)</i>	200 €	18	0	0
<i>ASP ARTS MARTIAUX</i>	2.900 €	18	0	0

PORCUS(Confr. Sanglier)	200 €	18	0	0
ASP ARTS MARTIAUX	2.900 €	18	0	0
CHORALE	200 €	18	0	0
CYCLO CLUB	200 + 100 €	18	0	0
ASP HANDBALL CLUB	6.300 €	18	0	0
FOYER CULTUREL	180 €	18	0	0
TENNIS CLUB	2.350 €	18	0	0
SYNDIC.ARBORICULTEURS	200 €	18	0	0
ASP GYM	2.700 €	18	0	0
ASAFA	200 €	18	0	0
UNIAT	180 €	18	0	0
USEP Sorties scolaires	3.250€	18	0	0

**SOIT UN TOTAL DE :** 32 620.00 € (Trente-deux mille six cent vingt Euros)

- **Autorise le versement selon les chapitres du budget 2024.**

Fait et délibéré le 9 juillet 2024.



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 10 juillet 2024, et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 4 juillet 2024.

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach Canton de Saint-Avold
<b>COMMUNE DE PORCELETTE</b>

N° 23/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L’an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16 Commune de Porcelette s’est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 18 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIQ Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH

Etaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**6.- OBJET : Validation procès-verbal d’arpentage rue des Bouleaux - Complément**

La Rue des Bouleaux est une voie de circulation privée ouverte à la circulation publique.

Cette situation ancienne résulte de l’attribution de permis de construire aux riverains, sans cession de terrain à la commune, pouvant envisager une création de voirie.

Vu l’état de cette voie, des négociations ont été engagées avec les propriétaires riverains pour qu’une partie de terrain de la servitude revienne à la commune.

Les propriétaires ont tous accepté la proposition qui leur a été faite de céder gratuitement l’emprise nécessaire, les frais de bornage et de notaire restant à charge de la commune.

Le cabinet RIBIC a établi le procès-verbal d’arpentage N° 1201L en date du 18 avril 2023, enregistré pour certification du service du cadastre à Sarrebourg, le 15 avril 2024.

- Sur proposition du maire et après délibération, le conseil municipal a décidé dans sa séance du **27 mai 2023** par :

Voix pour: 17	Voix contre: 0	Abstention: 0
---------------	----------------	---------------

- de confier la transaction à une étude notariale pour valider ces cessions et l’inscription au livre foncier,
- que l’ensemble des frais d’actes liés à cette transaction sera à charge de la commune,
- d’ouvrir les crédits correspondants (dépenses) au B.P. 2024 de la commune,
- d’autoriser le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches techniques, administratives et financières nécessaires à l’application des décisions précitées et notamment de signer les actes de cession correspondants.

Par message du notaire chargé de procéder à la rédaction des actes, il nous est demandé de compléter notre délibération et d’inclure les superficies exactes qui étaient prévues dans le procès-verbal d’arpentage.



**MORCEAUX DE TERRAINS A LA COMMUNE DE PORCELETTE**

Nom des vendeurs	Nom des acquéreurs	Section/numéro/surface
PISTONE Santo et son épouse SORGIUS Martine	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 671 → 13m <sup>2</sup> S 12 N° 673 → 76m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 89m<sup>2</sup></b>
KLOCK Nicolas	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 675 → 75m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 75m<sup>2</sup></b>
KLOCK Nicolas et son épouse WILLAULME Pierrette	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 677 → 75 m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 75m<sup>2</sup></b>
NOUSSBAUM Fabien	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 679 → 77m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 77m<sup>2</sup></b>
COLLMANN Denis et son épouse SCHMINTT Barbara	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 681 → 90m <sup>2</sup> S 12 N° 683 → 50m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 140m<sup>2</sup></b>
GENEVAUX Alexandre et son épouse épouse SEYWERT Céline	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 685 → 32m <sup>2</sup> S 12 N° 687 → 31m <sup>2</sup> S 12 N° 689 → 47m <sup>2</sup> S 12 N° 691 → 48m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 158m<sup>2</sup></b>
GENEVAUX Olga	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 693 → 48m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 48m<sup>2</sup></b>
DRIESCH Marie	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 695 → 108m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 108m<sup>2</sup></b>
HOFF David et son épouse CHARRE Yasmine	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 697 → 31m <sup>2</sup> S 12 N° 699 → 57m <sup>2</sup> S 12 N° 701 → 47m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 135m<sup>2</sup></b>
WILLKOMM Enrico et son épouse WOURMS Chantal	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 703 → 25m <sup>2</sup> S 12 N° 705 → 27m <sup>2</sup> S 12 N° 707 → 29m <sup>2</sup> S 12 N° 709 → 29m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 110m<sup>2</sup></b>
SCHREINER Hélène et STREIFF Thibaut	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 711 → 28m <sup>2</sup> S 12 N° 713 → 27m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 50m<sup>2</sup></b>
DECHOUX Alice	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 715 → 49m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 49m<sup>2</sup></b>
GRUN Sandrine	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 717 → 46m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 46m<sup>2</sup></b>
BOUR Marc et CLANGET Joséphine	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 719 → 42m <sup>2</sup> S 12 N° 721 → 14m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 56m<sup>2</sup></b>
SCHEIDT Pierre-Henri et son épouse épouse GIGLIA Céline	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 723 → 13m <sup>2</sup> S 12 N° 725 → 39m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 52m<sup>2</sup></b>
PERIZZOLO Damien et son épouse Marchal Vanessa	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 727 → 26m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 26m<sup>2</sup></b>
FEUERSTEIN Julien et SIEBERT Vanessa	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 729 → 21m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 21m<sup>2</sup></b>
GUILMAIN Madelaine	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 731 → 11m <sup>2</sup> S 12 N° 735 → 14 m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 25m<sup>2</sup></b>
KLOCK Marcel et son épouse GUILMAIN Madelaine	Commune de PORCELETTE	S 12 N° 733 → 26m <sup>2</sup> <b>TOTAL : 26m<sup>2</sup></b>

- Le conseil municipal en prend acte.

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold

**COMMUNE DE PORCELETTE**

N° 24/2024

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024.**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 19 L'an deux mil vingt-quatre, le 09 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la  
**présents** : 16 Commune de Porcellette s'est réuni, au lieu habituel sous la présidence de  
**votants** : 18 Mme Marie-France GUERRIERO, Maire

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie France, KALUS Nathalie, MALIZIA Marie Barbe, WÖHNER Natacha, GENEVAUX Sandra, BAROTH Cosette, THAUVIN Pascale, DINI Marie Joséphine,
- MM. MICK René, STREIFF Clément, ROFFE Philippe, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, FELLINI Guillaume, OLIER Sébastien, WIRRIG Dominique, PFLUMIO Hervé, Lucien KERN, Pierre KEMPENICH

Étaient présents tous les membres, sauf :

Absents ayant donné procuration :

- THAUVIN Pascale donne procuration à MICK René
- LUTZ Olivier donne procuration à COLLMANN Jean Luc

Absent :

- FELLINI Guillaume.

Sont désignés comme secrétaires de séance : WÖHNER Natacha – MICK René

**7.- OBJET : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET AIRE DE LOISIR – STREETWORKOUT**

Madame le Maire indique au conseil que la commune est régulièrement sollicitée par les parents de jeunes enfants, autant que par ceux des adolescents ou encore par les sportifs adultes, adhérents de club ou non sur la problématique du manque d'installation en plein air. Il est donc proposé au conseil un projet alliant espace dédié aux enfants de même que des équipements de musculation et de fitness en plein air adressés aux adolescents, adultes et sportifs.

Les espaces dédiés aux enfants sont identifiés comme primordiaux pour participer au développement de l'enfant, à son épanouissement, à son bien-être physique, cognitif, émotionnel et social.

Pour ce qui concerne les aires de jeux, l'enjeu identifié est de travailler à la diversification des activités et structures proposées, afin qu'elles soient plus orientées vers la découverte, l'aventure et le jeu libre et permettent ainsi aux enfants de développer davantage leur imaginaire et leur créativité.

Il s'agit aussi d'améliorer la répartition territoriale de l'offre au regard des besoins existants et à venir. Un autre enjeu est d'améliorer l'accueil des accompagnants, afin que le temps passé dans les aires de jeux soit également agréable pour les adultes, et de favoriser ainsi les activités de plein air plutôt que la sédentarité et les jeux devant les écrans.

Cette aire de jeux est donc une nécessité pour les habitants qui leur évitera de se déplacer hors de la commune pour trouver des équipements adaptés à une pratique d'éveil ou de sports. Par ailleurs, il est rappelé que la commune mène actuellement un projet d'envergure de réhabilitation du complexe sportif, la nouvelle aire de loisir prendra ainsi parfaitement sa place dans la globalité du projet.

Elle indique que le coût de l'opération est estimé à : 163 019.92 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat : 97 811,95€ (60%)

- Région : 32 603,98 € (20%)

- Autofinancement commune : 32 603.98 € (20%)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré :

Décide par :

Voix pour: 18	Voix contre: 0	Abstention: 0
---------------	----------------	---------------

- APPROUVE la création d'une aire de jeux enfants.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions, y compris celle en dehors de celles mentionnées au plan de financement,
- DIT que les crédits seront à inscrire au budget primitif 2024,
- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

Fait et délibéré le 9 juillet 2024.



Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Marie France GUERRIERO

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 10 juillet 2024, et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 4 juillet 2024.

DÉPARTEMENT  
Moselle

COMMUNE :

Communes de 1 000  
habitants et plus

\_\_\_\_\_

**PORCELETTE**

ARRONDISSEMENT

Forbach-Boulay-Moselle

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal (art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mme	GUERRIERO Marie France	03/05/1964	07/10/2020	624
Premier adjoint	Mme	WÖHNER Natacha	08/01/1979	09/07/2024	624
Deuxième adjoint	M.	MICK René	28/08/1946	09/11/2020	624
Troisième adjoint	Mme	KALUS Nathalie	07/02/1972	09/11/2020	624
Quatrième adjoint	M	STREIFF Clément	22/01/1957	09/11/2020	624
Conseiller municipal délégué	M.	ROFFE Philippe	03/08/1969	09/11/2020	624
Conseiller municipal	Mme	THAUVIN Pascale	16/02/1960	28/06/2020	624
Conseiller municipal	Mme	MALIZIA Marie-Barbe	08/09/1968	28/06/2020	624
Conseiller municipal	M.	COLLMANN Jean-Luc	01/06/1970	28/06/2020	624
Conseiller municipal	M	LUTZ Olivier	07/03/1976	28/06/2020	624
Conseiller municipal	M.	FELLINI Guillaume	09/08/1977	28/06/2020	624
Conseiller municipal	Mme	GENEVAUX Sandra	04/08/1980	28/06/2020	624
Conseiller municipal	M.	OLIER Sébastien	04/07/1982	28/06/2020	624
Conseiller municipal	Mme	BAROTH Cosette	26/08/1955	28/06/2020	300
Conseiller municipal	M.	PFLUMIO Hervé	20/12/1972	28/06/2020	204
Conseiller municipal	M.	WIRRIE Dominique	02/06/1969	07/10/2020	624
Conseiller municipal	Mme	DINI Marie-Joséphine	14/07/1957	08/02/2022	624
Conseiller municipal	M.	KERN Lucien	12/06/1945	28/06/2020	300
Conseiller municipal	M	KEMPENICH Pierre	24/07/1964	09/07/2024	624

Cachet de la mairie



A Porcellette, le 9 juillet 2024.  
Certifié par le Maire,  
Marie France GUERRIERO